



DÉPARTEMENT DU CALVADOS  
Commune de Saint-Désir  
Chemin d'Assemont et Chemin Saint-Hyppolite

**Lotissement "Le Clos d'Assemont"**

Section E n°16p

**Plan de composition et des servitudes**



Permis d'Aménager initial n° PA 014 574 18 00001 accordé le 24 Octobre 2018  
Permis d'Aménager Modificatif n°01 (n° PA 014 574 18 00001 M01) accordé le 21 janvier 2020

Indice	date	modification	établi par	vérifié par
B	Juillet 2018	PA - pièces complémentaires	JG	GuD
C	Sept. 2018	Ajout légende mouvements de terrain	JG	GuD
D	Octobre 2019	PA Modificatif n°1	NC	GuD
E	Juillet 2021	PA Modificatif n°2	JG	GuD



Dossier n° : 1765-17 Créé le : 31/01/2018 Echelle : 1/500<sup>ème</sup>

**PONT-L'ÉVÊQUE** - Bureau principal  
9, Place du Bras d'Or  
14 130 Pont-L'Évêque

**CAEN** - Bureau secondaire  
102 Ter. Avenue Henry Chéron  
14 000 Caen  
Responsable : Guillaume Doligez

**FALAISE** - Bureau secondaire  
44, rue Georges Clémenceau  
14 700 Falaise  
Responsable : Jean-Marc Pletrot

**ARGENTAN** - Permanence  
M.E.T. - 12, route de Sées  
61 200 Argentan  
Responsable : Jean-Marc Pletrot  
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30  
Et les autres jours sur rendez-vous

Tél : 02.31.65.02.20 - Fax : 02.31.65.02.40 - contact@amenageo.fr - www.amenageo.fr

Successeurs de Gervais DOLIGEZ - Gustave LUBAC - Maurice RIZET - Michel BRILLAND - Raymond CLEMENCEAU  
SELARL au capital de 35 280 € - RCS Lisieux : 442 135 976 00045  
TVA Intracom: FR764442135976 - NAF7112A - N°Inscription OGE : 2002C200010



**LEGENDE PARCELLAIRE**

- Périmètre des lots
- Zone non aedificandi et cote de recul (sauf dispositions particulières pour les annexes voir règlement de lotissement PA10)
- Construction en limite, sinon en recul et cote de recul (sauf dispositions particulières pour les annexes voir règlement de lotissement PA10)
- Terrains (hors lotissement) non constructible
- Servitude de passage de réseaux
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes dimensions minimales : 5m x 5m
- Accès véhicule interdit
- Cote parcelaire
- Cote terrain naturel
- Repère parcelaire matérialisé (Borne, piquet fer, spit, marque peinture...)
- Obligation de plantation de haies par les acquéreurs
- Obligation de maintien et de renforcement des haies existantes
- Aire de retournement de véhicule de secours (source : guide SDIS 14)

**LIMITE ET PERIMETRE D'AMENAGEMENT**

- Périmètre du lotissement
- Périmètre de l'aménagement hors programme des travaux
- Limite PLU
- Application cadastrale

**LEGENDE VOIRIE - ESPACES COMMUNS**

- Enrobé 0/10 noir
- Pierre mince collée
- Béton
- Enrobé 0/6 noir
- Sable stabilisé
- Engazonnement
- Arbre à conserver
- Arbre à planter
- Surplomb des conducteur électrique aérien
- Pylône électrique existant
- Clôture rigide

**LEGENDE MOUVEMENTS DE TERRAIN**

- Prédisposition modérée à forte
  - Prédisposition faible à modérée
- Obligation études géotechniques prenant en compte le risque de mouvement de terrain.  
L'assainissement des eaux pluviales de la parcelle à concevoir en prenant en compte ce risque.